



**Collège
du
Sacre-Coeur**

Collège jésuite
Boulevard Audent 58
6000 Charleroi
071/231060
www.sacrecoeurcharleroi.be
e-mail: info.secondaire@sacrecoeurcharleroi.be

INFORMATIONS RELATIVES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Le Collège sera fermé entre le 05 juillet à 16 heures et le 19 août à 9 heures.

Il est impératif que les parents des futurs élèves de première aient bien déposé tous les documents, comme demandé, avant le 1^{er} juillet.

Un exemplaire du présent document est consultable sur www.sacrecoeurcharleroi.eu, onglet « école secondaire », rubrique « courriers aux parents ».



TRAVAUX DE VACANCES

Ces travaux doivent être déposés ou renvoyés selon les indications des professeurs concernés et ils feront ou non l'objet d'un test oral, selon ce qui est indiqué dans le bulletin. Leurs résultats seront répercutés aux délibérations de 2^e session, le cas échéant.

DEUXIEME SESSION ET RENTREE

Vendredi 27 août : 15h30-17h00 : première vente des livres d'occasion, au gymnase 2, donnant sur la cour basse. Une deuxième vente sera aussi organisée le jour de la rentrée, soit le 3 septembre de 12h45 à 16h.

Reprise des derniers livres d'occasion

Les livres qui sont destinés à être vendus en occasion et qui n'auraient pas été déposés fin juin seront repris soit le lundi 30 août, soit le mardi 31 août, à l'accueil du Collège.

Mercredi 1er septembre :

- 11h30 : début des délibérations de deuxième session.
- 18h00 : (sauf retard indépendant de notre volonté) communication des résultats de la 2^e session aux élèves par affichage (gymnase 2, cour basse)

Après la communication des résultats de 2^e session, et s'ils constatent un vice de forme, ou s'ils disposent d'un élément nouveau, les parents peuvent introduire pour le vendredi 03/09 à 18h00 au plus tard et selon la procédure déjà en vigueur pour la 1^{ère} session, (voir lettre aux parents de mai 2021) un recours contre les attestations B (réussite avec restriction) et C (échec).

Jeudi 02 septembre :

- Journée pédagogique pour les enseignants.
- 16h00 : au restaurant, remise des attestations de réussite pour les élèves de sixième qui ont présenté une deuxième session.

Vendredi 03 septembre :

- 08h15 : **rentrée des élèves de 1^{ère} (au gymnase 2) et de 6^e (au restaurant)** (accueil par les responsables des degrés et la direction jusque 9h05 ; puis accueil par les titulaires, jusque 12h45. De 11h45 à 12h45, accueil des parents **des élèves de première année** (rendez-vous à la salle de cinéma « Côté Parc », rue de Montigny 50).
- 09h05: **rentrée des élèves de 2^e (au restaurant) et de 4^e (au gymnase 2)** (accueil par la responsable du degré et la direction jusque 09h55 puis par les titulaires, jusque 12h45).
- 09h55: **rentrée des élèves de 3^e (au restaurant) et de 5^e (au gymnase 2)** (accueil par les responsables des degrés jusque 11h05 puis par les titulaires, jusque 12h45).

Les cours de cette journée se terminent à 12h45

- 12h45-16h00: **vente des livres d'occasion** et distribution des livres commandés chez Rent a Book, au gymnase 2, donnant sur la cour basse.

lundi 06 septembre :

- 08h15 – 15h25: cours normaux.

Vendredi 10 septembre :

- Journée « Immersion » pour les élèves de première inscrits dans cette filière, à Montigny -Le - Tilleul.

Lundi 13 septembre :

- Photos pour l'ensemble des élèves

Mardi 21 septembre :

- 19h : réunion de parents, rencontre entre les parents des élèves de 1^e et 2^e et les titulaires.
- 19h45 : réunion de parents, rencontre entre les parents des élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e et les titulaires.

Mercredi 29 septembre : 08h15 – 11h55 : récollecion pour les élèves de toutes les années.



LIVRES

Les différentes opérations sont listées dans l'énumération chronologique de la page 2 de ce document.

Les livres nécessaires peuvent être

- **soit loués chez Rent a book (www.rentabook.be)**
- **soit achetés en occasion (le vendredi 27/08 en fin de journée ou le vendredi 03/09 de 13h à 16h au gymnase 2 donnant sur la cour basse)**
- **achetés neufs chez Rent a book (www.rentabook.be) ou en librairie.**

FORMULAIRES POUR L'OBTENTION D'ALLOCATIONS D'ETUDES

La Fédération Wallonie Bruxelles impose le recours au formulaire électronique (voir toutes les informations nécessaires sur <http://www.allocations-etudes.cfwb.be>). Le formulaire doit être complété en ligne par les parents avant le 31 octobre.

PRIX DES SERVICES (restauration et étude)

Sur inscription préalable (précisée par les parents sur la fiche d'inscription remise aux élèves le jour de la rentrée); le paiement se fait alors par les notes de frais.

Étude du soir (15h45-17h15) Une étude surveillée est accessible à tous, sur inscription préalable par une demande écrite des parents. Une autre étude, dirigée, pourrait être organisée à certains moments, de manière à procurer un service personnalisé à des élèves qui en éprouveraient le besoin. Ce service ne serait accessible qu'aux élèves qui y voient une chance supplémentaire de réussite.	2,50 €
---	--------

Sans inscription, à l'unité; le paiement se fait alors par le badge électronique

Repas complet	5 €
Petite restauration (potage, sandwiches, croque-monsieur, pizzas, nuggets, paninis, hamburgers, assiettes de pâtes, assiette froide, frites...). Les frites sont proposées uniquement le jeudi.	Variable (de 1 € à 5,00 €)

Mode de paiement

La plupart des paiements demandés par l'école (repas, utilisation du photocopieur, des distributeurs de boissons etc.) ne s'effectuent pas en argent liquide, mais au moyen d'un **petit badge** à puce, sorte de **portefeuille électronique**: un automate situé au restaurant permet de transférer l'argent liquide (en billets et/ou en pièces) vers ce badge électronique.

Tous les élèves doivent le posséder : le badge est fourni aux élèves qui n'en possèdent pas (ou plus) en échange de 6 euros de caution - qui vous sera remboursée en fin d'humanités ou en cas de départ anticipé, sur restitution de la clé -.

CASIERS.

Possibilité de louer un casier individuel protégé par une clé pour l'année: 15 €

Par trimestre 1^{er} semestre: - 10 €

2^e semestre: - 10 €

+ 10 € de caution remboursable en fin d'année ou de trimestre lors de la cessation de la location et de la restitution de la clé (responsables: les éducateurs).

UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.

Nous tenons un discours dans lequel nous attirons l'attention des jeunes et de leurs parents sur les dangers de certains sites, en particulier, des réseaux sociaux qui, s'ils peuvent s'avérer très utiles et positifs, sont régulièrement utilisés comme moyen de diffusion de jugements contre des personnes, avec tout le manque de respect que cela suppose.

Cependant, nous souhaitons promouvoir l'Internet comme moyen rapide et efficace, s'il est utilisé à bon escient, de rechercher des informations. Par ailleurs, de nombreux professeurs déposent sur la plateforme informatique Microsoft Teams® (à laquelle les élèves seront familiarisés) des documents de cours destinés aux élèves. Il est donc obligatoire que chacun d'eux possède une adresse de courriel, pour pouvoir communiquer avec le professeur.

Le Collège crée pour chaque élève une adresse prenom.nom@sacrecoeurcharleroi.eu qui servira de seule référence pour l'envoi de documents de cours par les enseignants. Les paramètres seront communiqués à chaque élève en début d'année.

HORAIRE GENERAL DES COURS :

Première et deuxième années					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-9h05	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h
9h05-9h55	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h
9h55-10h45	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h
10h45-11h05	récréation				
11h05-11h55	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h
11h55-12h45	5 ^e h	5 ^e h	(2)	5 ^e h	5 ^e h
12h45-13h45	Temps de midi			Temps de midi	
13h45-14h35	6 ^e h	6 ^e h		6 ^e h	6 ^e h
14h35-15h25	7 ^e h	7 ^e h		7 ^e h	7 ^e h
15h25-16h15	(2)	(2)		(2)	

Troisième et quatrième années					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-9h05	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h
9h05-9h55	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h
9h55-10h45	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h
10h45-11h05	récréation				
11h05-11h55	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h
11h55-12h45	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h
12h45-13h45	Temps de midi		(2)	Temps de midi	
13h45-14h35	6 ^e h	6 ^e h	(2)	6 ^e h	6 ^e h
14h35-15h25	7 ^e h	7 ^e h	(2)	7 ^e h	7 ^e h
15h25-16h15	(2)	8eh(1)	(2)	8eh(1)	

Cinquième et sixième années					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h15-9h05	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h	1 ^e h
9h05-9h55	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h	2 ^e h
9h55-10h45	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h	3 ^e h
10h45-11h05	récréation				
11h05-11h55	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h	4 ^e h
11h55-12h45	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h	5 ^e h
12h45-13h45	Temps de midi		(2)	Temps de midi	
13h45-14h35	6 ^e h	6 ^e h	(2)	6 ^e h	6 ^e h
14h35-15h25	7 ^e h	7 ^e h	(2)	7 ^e h	7 ^e h
15h25-16h15	(2)	8e h (1)	(2)	8 ^e h (1)	

(1) Cette huitième heure ne concernera que les élèves de 5^e et 6^e sauf exception.

(2) La huitième heure des lundi, mardi et jeudi, ainsi que la cinquième heure du mercredi pourront être utilisées pour des activités spécifiques par classe, par groupes, programmées et annoncées aux parents préalablement, ainsi que pour des remédiations, ou des réunions de délégués, voire des cours d'éducation physique, ou lorsque l'horaire ne permet pas d'agir autrement. Enfin, les cours de l'option éducation physique 4h peuvent aussi débuter avant 8 heures et/ou se dérouler le mercredi après-midi. Ces exceptions sont annoncées dès le début de l'année

Nous rappelons que, pour des raisons de sécurité et de savoir-vivre, nous ne voulons pas voir les élèves rester en groupes sur les trottoirs aux abords de l'école ; nous souhaitons que les parents les incitent à entrer dans la cour dès leur arrivée. L'ouverture du Collège a lieu chaque jour à 07h35 (bibliothèque, cafétéria, salle de détente et cour de récréation).

FRAIS ENGENDRÉS PAR LA SCOLARITÉ

Notes de frais pendant l'année scolaire

La quasi-totalité des frais scolaires est réclamée aux parents par le biais d'une note de frais (cela évite la circulation permanente d'argent, mais peut évidemment donner l'image d'une somme importante lorsqu'on reçoit la note).

Dans le respect de ce qu'impose la Fédération Wallonie Bruxelles, nous détaillons toujours les activités et/ou fournitures faisant l'objet de la facturation. Nous pouvons également annoncer aux parents que les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont susceptibles d'être réclamés aux parents.

année	maximum que l'on s'efforcera de ne pas dépasser
1	environ 115€
2	environ 125€
3	environ 115€
4	environ 170€
5	environ 150€
6	environ 160€

Ces montants comprennent :

- tout ce qui est considéré comme animation culturelle (séances de cinéma, visites de musées, visites d'expositions, visites de villes, transports compris, participation à des spectacles théâtraux, etc...);
- tout ce qui est rassemblé sous la rubrique des animations pastorales (frais de location de locaux et frais d'animation de recollections, en particulier, deux jours de retraite en 5^e et trois jours d'activités à vocation sociale en 6^e);
- tout ce qui est référencé comme activités sportives (frais de transport, d'entrée à la salle d'escalade, participation à une journée sportive en 2^e et en 4^e, etc...).
- Ces notes intègrent également les photocopies dont le montant maximal autorisé par la Fédération Wallonie Bruxelles est de 75 euros par année scolaire. Elles n'incluent cependant pas les frais de repas, facturés de manière individuelle, ou payés à l'unité, ni les frais de manuels scolaires, très variables selon les années et les évolutions des prix répercutées par les éditeurs.

Activités particulières et séjours pendant l'année scolaire. Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où certaines activités se décident après la rentrée scolaire, en fonction des opportunités (expositions temporaires, par exemple).

Année	Voyages	Nombre de jours concernés	Obligatoire (O)/ Facultatif (F)	Montant approximatif
1	1 journée d'activités linguistiques immersion à Montigny	1	O	Trajet + location site Max :60 €
2	Séjour à Mechelen pour les élèves d'immersion	2	O	À déterminer

	Visite de deux régions dans le cadre du cours d'EDM	2 fois 1	O	2 x 15.00€
	Journée sportive à Louvain La Neuve	1	O	30.00 €
3	Activité scientifique à la Côte d'Opale (élèves de Sciences 5h)	3 / 2 nuits	F	350.00 €
4	Journée sportive à Louvain-la Neuve	1	O	30.00 €
	Visite de Gand pour les élèves suivant le cours de néerlandais	1	O	35.00 €
	Taalkamp à Gand pour les élèves d'immersion	2 dont un samedi	O	60.00 €
	Marche d'une journée par classe	1	O	15.00 €
5	Rome pour les élèves du cours de latin	5 dont un weekend	O	400.00 €
	Londres	5 dont un weekend	F	420.00 €
	Écosse	5 dont un weekend	F	420.00 €
	Échange Belgique/Espagne pour les élèves du cours d'espagnol	5 dont un weekend	F	200.00 €
6	Voyage de rhéto	5 (durant les vacances de Pâques)	F	750,00 €
	Visite d'Anvers pour les élèves suivant le cours de néerlandais hors immersion	1	O	25.00 €
	Échange avec des étudiants de Lommel pour les élèves suivant le cours d'immersion	1	O	20.00 €
	Activités d'intégration	3 (avec logement et repas)	O	100.00 €
	Visite du mémorial de Breendonk	1	O	25.00 €
Toutes les années	Fréquentation de la piscine, de la patinoire, d'une salle d'escalade.	---	O	Piscine (6 séances d'1,5€), Patinoire (3 séances à 3€), Escalade (3 séances à 3€)

Toutes les années	Manuels scolaires (ils peuvent être loués chez Rent a Book. Mais Les parents qui le souhaitent peuvent les acheter chez Rent a Book ou en librairie)	---	F	Entre 85 et 200 € en 1 ^{ère} , entre 70 et 180 € en 2 ^e , entre 70 et 150 € en 3 ^e et en 4 ^e , entre 50 et 100 € en 5 ^e et en 6 ^e
-------------------	--	-----	---	---

Nous nous permettons d'insister lourdement sur la nécessité de respecter la communication qui apparaît au bas de la formule de virement jointe à la note, comme pour toute facture. A défaut de ce respect, la somme risque de ne pas être affectée au bon élève, d'autant plus que le nom du titulaire du compte d'où le virement est parti ne correspond pas toujours au nom de l'élève.

Nous nous permettons d'insister également sur l'absolue nécessité du paiement de ces notes par les familles : chaque activité organisée pour les élèves fait l'objet d'une facture que le Collège doit honorer avant d'en réclamer le remboursement aux parents. Le non-paiement par les parents conduit nécessairement l'école à des difficultés de trésorerie . Le R.O.I. détaille la procédure de rappels mise en place. Pour rappel, le directeur adjoint examine toujours avec tact, discrétion et respect les situations financières difficiles des familles qui lui en font la demande.

Bonnes vacances et, déjà, excellente rentrée !

Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

CHAPITRE II. - De la gratuité

Art. 1.7.2-4. § 1er. Avant le début de chaque année scolaire, et à titre d'information, une estimation du montant des frais scolaires réclamés et leur ventilation est portée par écrit à la connaissance de l'élève, s'il est majeur, ou de ses parents, s'il est mineur.

§ 2. Au cours de chaque année scolaire, des décomptes périodiques sont portés par écrit à la connaissance de l'élève, s'il est majeur, ou de ses parents, s'il est mineur.

Chaque décompte périodique détaille, par élève et pour la période couverte, l'ensemble des frais scolaires réclamés, leurs montants, leurs objets et le caractère obligatoire ou facultatif de ceux-ci, et mentionne les modalités et les éventuelles facilités de paiement.

La période qui peut être couverte par un décompte périodique est de minimum un mois et de maximum quatre mois. Avant le début de chaque année scolaire, les pouvoirs organisateurs informent l'élève, s'il est majeur, ou ses parents, s'il est mineur, de la périodicité choisie.

Par dérogation à l'alinéa 3, à la demande des parents et pour les frais scolaires dont le montant excède cinquante euros, les pouvoirs organisateurs doivent prévoir la possibilité d'échelonner ceux-ci sur plusieurs décomptes périodiques. Les pouvoirs organisateurs informent préalablement et par écrit l'élève, s'il est majeur, ou les parents, s'il est mineur, de l'existence de cette possibilité. Le montant total à verser ainsi que les modalités de l'échelonnement sont également communiqués par écrit. La quotité réclamée afférente à la période couverte figure dans le décompte périodique.

Les frais qui ne figurent pas dans le décompte périodique ne peuvent en aucun cas être réclamés.

Les pouvoirs organisateurs qui ne réclament aucuns frais scolaires sur l'ensemble de l'année scolaire ne sont pas tenus de remettre les décomptes périodiques visés au présent paragraphe.

La version complète du décret « Gratuité » se trouve dans le R.O.I inséré dans le journal de classe de chaque élève et signé par les parents.